

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mabanda: sept exploitants forestiers gabonais interpellés par des militaires congolais

IL semblerait que nos compatriotes aient franchi involontairement les limites de leur concession.



Photo: Neltoth

Exemple d'une exploitation forestière.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

SEPT exploitants forestiers gabonais ont été interpellés, vendredi dernier à Mabanda (chef-lieu du département de la Doutsila dans la province de la Nyanga) à la frontière Gabon-Congo Brazzaville,

par des militaires congolais, nous a confirmé une source au fait du dossier, jointe au téléphone par la Rédaction de L'Union. Selon cette source, les exploitants forestiers gabonais ayant en leur possession des documents d'exploitation locaux, auraient semble-t-il malen-

contreusement franchi les limites du territoire national pour empiéter sur la forêt de la République du Congo où ils auraient commencé à couper quelques grumes. Une maladresse qui a amené les autorités militaires de ce pays, ba-

sées à la frontière, à procéder à l'interpellation de toutes ces personnes et à confisquer leurs matériels roulants et techniques. Le temps de régler cette situation sans doute par la voie pacifique et éclairer certaines zones d'ombre.

Selon notre source, aussitôt mises au courant de la situation, les autorités administratives gabonaises de la localité se sont mobilisées pour s'enquérir de la situation. Ainsi une équipe de l'administration des Eaux et Forêts s'est déplacée

pour recueillir toutes les informations relatives à cette méprise afin de pouvoir ramener la sérénité des deux côtés où vivent des populations géographiquement, historiquement et culturellement soeurs. Affaire à suivre.

IAI: il échappe de peu à la vindicte populaire

Y.M.
Libreville/Gabon

L'HISTOIRE est digne d'un mauvais western. Dans la nuit du 22 au 23 septembre dernier, au quartier IAI dans le 5e arrondissement de Libreville, au lieu-dit Rue princesse, A.M.R, un homme d'une quarantaine d'années a échappé de peu à la justice populaire, après qu'il a été accusé d'être un voleur par une fille avec qui il a eu une liaison. En effet, A.M.R, qui buvait dans un bar est attiré par une fille, qu'il convoite. Après plusieurs heures de négociation, les deux personnes vont s'entendre pour passer du bon temps ensemble. Puis la fille conduit le Monsieur à son domicile, situé non loin du bar. Quelques minutes après, la dame ressort et se met à crier au voleur. Pris de panique l'homme, qui n'est vêtu que d'un caleçon, va prendre la clé des



Photo: BOTOUNOU/L'Union

Une vue d'une artère du quartier IAI, où s'est déroulé l'incident.

champs, poursuivi par une horde de badauds armés de gourdins. Il n'aura finalement la vie sauve grâce à l'intervention des gardiens de nuit, auprès de qui il a réussi à se "réfugier". Ce sont d'ailleurs ces derniers qui ont alerté la police qui passait par là. Après avoir expliqué aux agents ce qui s'est passé, les officiers de police judiciaires (OPJ) ont pu mettre la main sur la dame, qui a été conduite au commissariat de Sogatol en même temps que l'homme, pour être entendus.



COMMUNIQUE

Ministère de l'Economie et de la Relance
Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises

Depuis quelques mois, une augmentation anormale du prix de l'huile de palme raffinée produite localement, ainsi que son indisponibilité à certains endroits sont constatées sur le marché. Cette hausse des prix de l'huile, pratiquée en violation du cadre réglementaire et au préjudice des consommateurs est à la fois injustifiée et inacceptable. Il se trouve en effet, que certains grossistes véreux ont choisi volontairement et unilatéralement de déséquilibrer le marché par la rétention d'importantes quantités du produit, dans le seul but d'augmenter leurs marges.

Face à une telle déviance intolérable, et pour mettre fin à cette pratique commerciale déloyale largement dénoncée par les populations, le gouvernement décide de réorganiser la chaîne de distribution de ce produit, par l'exclusion définitive des auteurs contrevenants, de tout circuit de distribution du produit, et exige désormais des opérateurs économiques des commerces de proximité, de s'approvisionner uniquement auprès des grossistes retenus, notamment pour le grand Libreville.

Il s'agit entre autres, du groupe Ceca-Gadis (CKDO, GéantCKDO, Gaboprix, SuperGros), de Foberd Gabon, Mbolo, Espodis, l'Etablissement RAWANI, Codipram, Cedicom, et Rolla.

Par conséquent, le Gouvernement rappelle à tous les opérateurs économiques la nécessité de respecter la réglementation en matière de prix et de gestion de stock à tous les stades de distribution, et qu'il ne tolérera aucune spéculation sur ce produit sensible de fabrication locale. Les brigades conjointes de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) et de la Direction Générale du Commerce (DGC) ont été instruites d'intensifier les contrôles avec fermeté, afin de sanctionner sévèrement tous les contrevenants dans le but de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Aussi, le Gouvernement tient-il à rassurer les consommateurs gabonais qu'il travaille de concert avec la société OLAM PALM et les autres acteurs concernés pour mettre un terme à ces pratiques qui altèrent de manière substantielle, le comportement économique des ménages gabonais.

Par ailleurs, il invite vivement les populations à dénoncer systématiquement tous les abus observés sur le marché en appelant au numéro vert gratuit 8085, ou par WhatsApp 061 000 193 pour la DGCC et au 1435 pour la DGC.

Fait à Libreville, le 21 SEP. 2022

Le Ministre de l'Economie
Et de la Relance



Nicole Jeanine Lydie ROBOU - EP. MBOU

Le Ministre du Commerce, des Petites et
Moyennes Entreprises



Yves Fernand ANFOUMBI